MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 58 (1959), p. 195-202

Gaston Wiet

[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Gaston Deverdun, *Inscriptions arabes de Marrakech,* XXVI-296 pages et XXV planches, Rabat, 1956.

Le recueil des *Inscriptions arabes de Marrakech* forme le tome LX des Publications de l'Institut des Hautes Études marocaines. Un avant-propos (p. V-VII) et une liste des principales abréviations (p. VIII) précèdent une introduction (p. IX-XXVI). Le volume se termine par deux tableaux des sultans saadiens et alaouites, l'index chronologique des inscriptions, l'index des citations coraniques, puis l'index général. La bibliographie (p. 273-287) semble disproportionnée avec les citations d'ouvrages réellement utilisés. Les vingt-cinq planches sont d'une très belle venue.

Avec les numéros *bis* et *ter* le livre contient 261 textes, dont 114 appartiennent aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, ce qui, dans mon esprit, ne signifie pas que ces derniers manquent tous d'intérêt.

« Pour des raisons pratiques, les inscriptions ont été classées par monument ou lieu public, selon l'ordre chronologique, et la plus vieille de chaque ensemble a déterminé le classement des ensembles entre eux » (p. XI) : ainsi toutes ces inscriptions sont faciles à retrouver sur le terrain.

Sur le total de ces inscriptions, « une date du IV^e^ siècle de l'hégire et vient d'Espagne, une dizaine de l'époque almoravide (1067-1147), cinq des Almohades (uniquement religieuses évidemment, 1147-1269), une douzaine des Mérinides (1269-1525), quatre-vingts environ relèvent de la dynastie saadienne (1525-1659) et le reste, soit près de cent quarante, de la dynastie actuelle » (p. XII). Ce résumé est parfait, sauf qu'il laisse supposer que nous ne possédons aucun texte historique almohade, ce qui n'est pas complètement exact (*Répertoire d'épigraphie arabe* X, n° 3964).

« Si l'on classe ces inscriptions par nature, on constate que les épitaphes forment plus des trois cinquièmes des textes, dont un cinquième est aux noms de personnes du sexe féminin » (p. XIII).

Complétons ces renseignements en ajoutant que cent cinquante-quatre épigraphes étaient inédits.

Dans les commentaires qui vont suivre, nous négligerons les textes poétiques, s'il est

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

permis de donner cette appellation aux élucubrations rimées qui « n'apportent pas de grandes surprises au lecteur, car les mêmes thèmes, les mêmes clichés reparaissent d'année en année dans le même ordre » (p. XIX).

Il convient de nous montrer sévère sur les insuffisances de l'index général : au lieu d'une concordance rigoureuse, si nécessaire en matière d'épigraphie, on est en présence d'un échantillonnage doublement discret, car non seulement un nombre considérable de vocables en est absent, mais un choix arbitraire a été fait en ce qui concerne les renvois. Cette manière de procéder a fait de l'auteur sa première victime, et j'en veux citer au moins un exemple : les citations des syndics des chérifs, tantôt appelés selon la terminologie arabe *nakib* (nos 41, 58, 178), tantôt par le mot berbère *mazwar* (nos 56, 115, 174), n'apparaissent pas au complet et, dans sa préface (p. XVI), M. Deverdun parle d'un seul *mazwar*.

Certaines dénominations de la ville de Marrakech sont curieuses : la fontaine « Bois et vois! » plutôt que « Bois et admire! » proposée par M. Deverdun (p. 162; voir Marçais, *L'architecture religieuse en Occident*, p. 413); — ainsi que « Monte et descends! » donné à une porte de la cité. Précisément on pourrait ne pas s'en étonner à Marrakech, si l'on pouvait ajouter foi à une étymologie du nom même de la ville, qui ne serait qu'un calembour; « le sens de ce mot dans la langue des Masmouda serait : *Va-t'en vite*! » (*Encyclopédie de l'Islam*, III, p. 346). On connaît d'autres cas : dans la région du lac Mariout, près d'Alexandrie, « Regarde et admire! » (Abu Salih, fol. 107*b*), ce que le traducteur n'a pas compris en rendant en note l'expression par « Most remarkable and most wonderful »). Une forteresse d'Arménie, selon Nasir-i-Khusrau (p. 23), était appelée « Arrête-toi et regarde! ». Ces sortes de dénominations sont aussi appliquées à des plantes ou à des douceurs (Maqrizi, II, p. 453; Dozy, *Supplément*, II, p. 384; Rodinson, *Documents relatifs à la cuisine*, *Revue des études islamiques*, 1949, p, 140).

La ville de Marrakech est une fondation almoravide et M. Gaston Deverdun en a rédigé l'histoire : nous voulons espérer que son ouvrage, capital pour nos études, verra bientôt le jour.

Aussi bien, les inscriptions historiques les plus anciennes, en coufique, ne pouvaient donc concerner que des objets importés, et, de fait, il s'agit avec le plus vieux (no 1) d'une cuve de marbre au nom du fameux chambellan omeyyade ʿAbd al-Malik ibn Abi Mansur. Un chapiteau portant deux mots d'eulogie en coufique (no 13) paraît également provenir d'Espagne, et il convient d'y ajouter une chaire confectionnée à Cordoue (no 18) et une stèle d'origine almérienne (no 14).

La plus ancienne inscription en cursive est un texte almoravide jusqu'ici inconnu, dont le déchiffrement fait honneur à la patience et à la sagacité de M. Deverdun (no 28); il s'ajoute à l'inscription restituée magistralement par Jean Sauvaget sur la chaire de la Kutubiya (no 19).

Il n'y a donc pas beaucoup d'inscriptions de la primitive époque à Marrakech, et il aurait été bon de rappeler, dans le présent ouvrage même, qu'un fabricant d'astrolabes, Abu Bakr ibn Yusuf, exerça son activité à Marrakech au début du VIIe-XIIIe siècle (*Répertoire* X, nos 3636, 3813). De même la stèle du Musée de Tlemcen, dont M. Deverdun a communiqué

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

le texte pour le *Répertoire* (XV, n° 5820) aurait mérité une mention : elle précise qu'un sculpteur sur bois ayant collaboré à la fabrication d'un certain nombre de chaires, Yusuf ibn Muhammad Ansari, habitait Marrakech (voir Mayer, *Islamic Woodcarvers*, p. 67).

On note en plusieurs détails l'influence de l'Espagne, et tout d'abord la mode des chapiteaux à inscriptions. Et je ne fais pas allusion au chapiteau omeyyade importé (n° 13), mais bien à ceux des Saadiens (nos 4-7). En effet, il est inutile d'insister sur les textes souverains des chapiteaux de Séville et de Cordoue (*Répertoire* III, n° 1140 *bis*; IV, nos 1463, 1500, 1502, 1510-1513, 1562; V, nos 1828, 1859-1862, 1903), et l'on trouvera les mêmes habitudes sous les Mérinides (*Répertoire* XV, nos 5765, 5975).

L'emploi de la stèle prismatique est peut-être aussi d'origine espagnole, et là encore nous constatons l'importation d'une stèle d'Almeria (n° 14). Sans doute cette forme, la *mkabriya*, comme on la nomme, nous est bien connue par des documents tunisiens anciens (Roy et Poinssot, *Iscr. arabes de Kairouan*, n° 169 *bis*; Zbiss, *Corpus des Inscr. arabes de Tunisie*, p. 46, 49, nos 3, 6; *Répertoire* VIII, n° 2877), mais nous pensons que le Maroc a subi moins les usages tunisiens que les coutumes andalouses, et l'on connaît une *mkabriya* d'Almeria de l'année 452 (*Répertoire* VII, n° 2631). Les stèles prismatiques de Marrakech sont beaucoup plus tardives puisqu'elles sont contemporaines de la dynastie saadienne. M. Deverdun cite (p. XVI) les considérations de Lévi-Provençal sur les *mkabriyas* (*Inscr. arabes d'Espagne*, p. XXV), et il convient d'y ajouter les développements fournis dans Roy et Poinssot, *op. cit.*, p. 294-295.

Sur le fond même des épitaphes, on enregistre encore une habitude espagnole. C'est dans les inscriptions funéraires de la dynastie nasride de Grenade qu'on trouve la mention de la date de naissance des souverains (par exemple : *Répertoire* XII, nos 4500, 4658). C'est plus tard que les sultans saadiens et certains personnages contemporains éprouveront le besoin de faire graver sur des stèles une date de naissance, (nos 82, 85, 90, 94, 117, 121, 131), ce dont les musulmans se préoccupent fort peu en d'autres parties du monde islamique, et van Berchem en a souligné la rareté (*Répertoire* I, n° 255; V, n° 1825).

Les remarques si nuancées, développées par le fondateur de l'épigraphie arabe, ont à peine vieilli et, en tout cas, subsistent en leurs parties essentielles, relatives au protocole et à la titulature (*L'épigraphie musulmane en Algérie*, in *Revue africaine*, 1905, p. 160-191; *Titres califiens d'Occident*, in *Journal asiatique*, 1907, I, p. 245-335).

C'est ainsi qu'on relève dans un texte almohade (n° 28) et dans une épitaphe mérinide (n° 81) le titre *amir al-muslimin*, « émir des musulmans ». Les épigraphes attestent ce qualificatif subcalifien chez les Mérinides (*Répertoire* XIII, n° 4952; XV, n° 5975), les Nasrides (*Répertoire* XIII, n° 5175; Lévi-Provençal, *Inscr. d'Espagne*, n° 185), les Abdelwadides (*Répertoire*, XIV, n° 5481).

Les Almohades tinrent les premiers en Occident, — car les califes omeyyades de Cordoue ne nous occupent pas ici — à s'intituler « califes » et « émirs des croyants » (*Répertoire* X, n° 3964), et les Hafsides les imiteront (*Répertoire* XIII, n° 4969; XV, n° 5646; Roy et Poinssot, *Inscr. de Kairouan*, nos 18, 22). Abu 'Inan Faris est le premier souverain de la

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

lignée mérinide à porter le titre d'« émir des croyants » (Van Berchem, *Titres califiens*, p. 255-256; Bel, *Inscr. arabes de Fès*, in *Journal asiatique*, 1918, II, p. 339), ce qui n'avait pas empêché certains de ses prédécesseurs à s'intituler *khalifa*, « calife » et imam (*Répertoire* XIV, nos 5302, 5441), voire *imam a'zam*, le « très grand imam » (*Répertoire* XV, no 5941).

Logiquement, cette titulature devait appartenir aux Chérifs saadiens (nos 85, 124). La présence d'*amir al-muslimin*, après le nom du sultan ʿAbd-Allah (no 49), est naturelle, parce que cette inscription est une réplique archaïque de formules alors périmées (voir des exemples mérinides : *Répertoire* XV, no 5767; Bel, *Inscr. de Fès*, 1918, II, p. 268). Les Chérifs Alaouites, même ceux dont le pouvoir fut précaire, ne pouvaient à leur tour que revendiquer la qualité d'« émirs des croyants » (nos 70, 106). Au fond personne ne s'intéressait de savoir que le sultan ʿAbd al-Rahman était appelé émir des croyants dans une épitaphe datée de 1911 (no 179), de même que personne ne savait qu'une eulogie autrefois réservée au calife seul suivait, en 1924, le nom du Pacha de Taroudant : « que Dieu prolonge sa durée! » (no 253).

Il y a parfois des synchronismes bien étranges, et je ne résiste pas au plaisir d'en signaler un dans l'ordre de l'épigraphie. Au moment où le fondateur de la dynastie saadienne, le sultan Muhammad al-Shaikh, s'intitulait fièrement « l'héritier du califat », *warith al-khilafa* (no 85), le sultan ottoman Sulaiman Ier n'hésitait pas, dans un texte de Jérusalem, à se proclamer, par une expression mystérieuse, que van Berchem a tenté de commenter, le « possesseur du trône du califat par dévolution » (*CIA, Jérusalem* I, no 48).

Le titre *imam al-sadjdjada wal-mihrab*, « l'imam du tapis de prière et du mihrab », qualifiant un sultan saadien, est inédit en épigraphie et ne reparaît pas ailleurs (no 82). Il semble n'avoir aucun rapport avec *sahib al-harb wal-mihrab*, qu'on rencontre en d'autres épigraphes d'Occident (*CIA, Égypte* II, p. 212; *Répertoire* XIV, no 5498).

En ce qui concerne la manière d'indiquer la date, il y a cent quinze exemples de *ʿam*, contre vingt-et-un de *sana* (voir *CIA, Égypte* II, p. 121). Je me suis occupé autrefois des épithètes honorifiques qui, dans les inscriptions, accompagnent les noms des mois (*CIA, Égypte* II, p. 35-40, 226), et il n'est pas sans intérêt de voir ce que les textes de Marrakech procurent de nouveau.

Rabiʿ Ier sera suivi de *nabawi*, « prophétique », pour rappeler que l'anniversaire de la naissance de Mahomet tombe dans ce mois (no 23), et parfois le numéro d'ordre du mois disparaîtra comme inutile (nos 27, 74, 155, 218, 222, 238, 244). C'est également le mois pour lequel le plus grand nombre de qualificatifs sera utilisé : *anwar*, « illuminé » (nos 23, 74, 218, 222, 224); *azhar*, « brillant » (no 27) et *abrak*, « très béni » (no 218). — *Abrak* se retrouve derrière shaʿban (nos 45, 148). — Pour ramadan, notons le rappel d'une notion coranique (II, 181) qui situe en ce mois la révélation du Saint Livre (no 82). — Shawwal (suivi aussi d'*abrak*, nos 75, 179) est précédé de *shahr Allah*, « le mois de Dieu » (no 52), plus courant pour d'autres mois, et il en sera de même pour dhul-hidjdja (no 71); et ce dernier sera aussi affecté de *mutimm ʿam*, « qui termine l'année » (nos 77, 113, 145, 213) ou encore de *khatam*, « sceau » (no 85).

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Un certain nombre d'épitaphes de saints personnages, au style ampoulé, ont été rédigées postérieurement à leur date, perdant ainsi toute valeur paléographique. C'est le cas pour le mystique Ibn al-ʿArif (nº 22), le cadi Iyad (nº 38) et Abu Usfur (nº 48).

Il faut d'ailleurs s'arrêter sur ces textes pleins d'expressions mystiques : l'un d'eux précise que le défunt est chef de confrérie (nº 22), un autre signale son appartenance à un ordre religieux (nº 71) ; « l'initiateur des novices, le modèle à imiter par ceux qui s'engagent dans la voie mystique », lisons-nous dans l'épitaphe de Sidi Abu ʿAmr (nº 165). Enfin, celle de Sidi Ahmad al-Susi ne nous épargne le nom d'aucun des membres de la chaîne des chefs de confrérie qui se sont passé les principes de la vie contemplative, en remontant jusqu'au Prophète lui-même (nº 183).

Il n'est pas jusqu'à certains sultans saadiens qui ne soient fiers d'insister sur leur piété particulière, à côté de leurs faits méritoires dans l'ordre des combats contre les chrétiens (nos 77, 136).

M. Deverdun a fait le partage chronologique entre les XVIe et XVIIe siècle (p. XVII) des expressions pour désigner la tombe, *kabr* (64 fois) et *darih* (52 fois). Plus rarement on lira *rauda* ou *riyad* (nos 82, 83, 93, 133, 208), et rappelons à ce sujet que les épitaphes fourniront très tôt le souhait : « Que Dieu fasse de la tombe du défunt un des jardins du paradis ! » (*Répertoire* I, nº 82). De fait, avant le XVe siècle, *rauda* désignera la sépulture en Perse (*Répertoire* X, nº 3784), à Bolghari (XII, nº 4645), en Mésopotamie (XIV, nº 5220).

Le terme *markad* se trouve en Arménie (*Répertoire* IX, nº 3265), en Perse (XI, nº 4318), à Pékin (XIII, nº 4833), à Bolghari (XIV, nº 5371), en Mésopotamie (XV, nº 5676). A Marrakech, on rencontre *markad* dans l'épitaphe la plus récente, d'un accent pathétique, d'où il faut pourtant exclure toute idée de propagande (nº 255), dans un pays où on lit peu les inscriptions (p. XIX) :

« Ceci est la dernière demeure d'un des martyrs de la cause marocaine et l'un des héros du Bloc National, puis du Parti Nationaliste, puis du Parti de l'Indépendance. Muhammad al-Mallakh, 1330-1365 (1911-1946), fut un des tout premiers dans la voie du sacrifice pour la libération du Pays. Emprisonné plusieurs fois, il fut maltraité et tourmenté. Il sacrifia tout ce qu'il possédait. Il continua à lutter et à combattre dans son lit de souffrance jusqu'à la mort inévitable, qui survint le samedi 16 dhul-kaʿda 1365, correspondant au 13 octobre 1946. »

Quelquefois le nom du défunt est précédé de *sahib al-kabr*, « l'occupant de cette tombe » (nos 103, 122, 146), qu'on peut mettre en parallèle avec le *sakin hadh al-kabr*, « l'habitant de cette tombe », qui se trouve dans un périmètre bien déterminé du monde musulman, à Tarsus (*Répertoire* III, nº 953), à Baiburt (XIII, nº 4950), à Akhlat (XIII, nº 5119), à Erzéroum (XIV, nº 5297) ; et à ce coin d'Asie mineure il faut ajouter Magadoxo (IX, nº 3562).

L'expression « eulogie à report » fut créée par van Berchem (*CIA*, *Jérusalem* I, p. 34), ce qui n'apparaît pas dans les citations de M. Deverdun (p. 9, n. 3, 141). Cette rectification n'est pas seulement un geste affectueux envers la mémoire de van Berchem, mais il pourrait

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ressortir des termes employés par M. Deverdun que ces sortes d'eulogies n'étaient fréquentes qu'en Espagne, ce qui est manifestement erroné.

Rencontrant l'expression *barrada darihahu*, « que Dieu rafraîchisse sa tombe! » (nos 77, 120), M. Deverdun répète après Lévi-Provençal, lequel citait un article de van Berchem datant de 1905, que cette eulogie semblait inconnue en Orient. Pour ne rappeler que des exemples anciens, signalons, en dehors de l'épitaphe de Murcie que connaît M. Deverdun (*Répertoire* IX, no 3288), des inscriptions funéraires d'Égypte (VI, no 2350), de la Mecque (VIII, no 2972), de Mashhad (no 2978), de Samarcande (no 3008), de Konia (XI, no 4161), de Jaen (XII, no 4500), de Cambay (XIV, no 5379), de Grenade (XV, no 5625).

Ainsi certaines formules conventionnelles se retrouvent en plusieurs points du monde islamique, et il est de même pour l'expression coranique *fi a'la Illiyun*, « que Dieu le fasse habiter dans l'Illiyun! » (*Coran*, LXXXIII, 18-19). A l'épitaphe de Marrakech (no 244), il faut ajouter au moins un exemple égyptien, et j'avoue ne pas en avoir vu l'origine coranique (*Répertoire* II, no 485). Il est donc normal qu'on souhaite au défunt les places les plus élevées du paradis (Deverdun, nos 120, 229; voir aussi *rafarif* dans *Répertoire* XI, no 4383), mais on désire lui voir réserver la place d'honneur, *bahbuha* (nos 74, 103), et cette expression choisie se rencontre ailleurs (*Répertoire* IX, no 3492; X, no 3895; XII, nos 4528, 4558; XIV, nos 5518, 5573; Herzfeld, *Inscr. d'Alep*, no 149).

Le fait de souhaiter dans l'Au-delà, en faveur du défunt, la société « des prophètes, des justes, des martyrs et des saints », suivant une formule coranique (IV, 71), qu'on voit dans le no 93 (et non 96, comme on le lit dans l'index), est assez fréquent en Orient et depuis les premiers temps (*Catalogue général des stèles du Musée arabe* I, p. 243; II, p. 209; VII, p. 181; VIII, p. 187; IX, p. 241; X, p. 209).

Dans le même ordre d'idées, il faut noter l'emploi de *kaddasa*, « sanctifier », sous la forme absolue, *kaddasahu*, « que Dieu le sanctifie! » qui semble ne pas se retrouver ailleurs (nos 93, 126, 144); et il en est de même pour *kaddasa nafsahu*, « que Dieu sanctifie son âme! » (no 127). L'expression la plus universelle est construite avec *ruh*, qui offre le même sens (nos 69, 82, 113, 169), puisqu'on la rencontre dans des épitaphes d'Espagne (*Répertoire* VII, no 2631), d'Égypte (VIII, no 2879), de Perse (VIII, nos 2982-2983), de Dahlak (VIII, no 3133), de la Mecque (VIII, no 3156), de Syrie (IX, no 3367), de Mésopotamie (XIII, no 4891), de Bolghari (XIII, no 5184) et on l'avait employée déjà au Maroc (XIV, no 5201). On peut lire une fois *kaddasa sirrahu*, « que Dieu sanctifie sa conscience! » (no 169), assez rare (dans l'Inde en 702 : *Répertoire* XIII, no 5158). On convie également la Divinité à « sanctifier le sol » dans lequel repose le défunt, *thara* (nos 53, 131) : sous cette forme, l'eulogie est rare, et le mot *thara* ne servira guère, mais avec d'autres formules, que dans le Turkestan (*Répertoire* X, no 3742), en Turquie (XII, no 4669), à Bolghari (XIII, no 4963), en Indonésie (XIII, no 5040) et en Perse septentrionale (XIV, no 5299). Enfin Allah est invité à « sanctifier la sépulture, » *mulhad* (no 124); le mot *lahd* lui-même est d'un emploi peu courant (Constantine, *Répertoire* XIII, no 4968; Turquie, XIV, no 5462). On trouve,

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

avec le même souhait, dans un texte de Grenade, l'expression *maddjaʿ*, « couche funèbre » (XIV, nº 5423).

Dans les épitaphes de deux enfants, probablement morts très jeunes, du sultan Muhammad al-Shaikh (nºs 83, 133), nous lisons que leur tombe est « un parterre des jardins de la faveur divine entouré du souffle de notre Seigneur et de myrte ». Il faut se demander si l'évocation du myrte pour le décès des enfants n'était pas devenue un poncif, et je songe à une émouvante épitaphe égyptienne (*Répertoire* II, nº 631).

« Ceci est le jardin du tout petit enfant, gentil, beau, joli, martyr bienheureux, que son Seigneur a donné à ses père et mère par sentence écrite et qu'Il leur a repris comme épreuve évidente. Il n'avait pas commis de faute ni de crime au moment où son Seigneur l'a noyé. »

Et sur cette stèle, datée de l'année 259, suivaient des vers du poète ʿUtbi, mort en 228 (*Madjanil-adab*, III, p. 44, ce qui n'est pas indiqué dans le *Répertoire*) :

« Si tu es mort petit, la désolation n'est pas petite. Tu étais mon myrte odorant, et tu es devenu le myrte des tombes. »

Les femmes sont presque toujours nommées dans les inscriptions de Marrakech, contrairement à ce qui se passe en Orient (*CIA, Égypte* II, p. 202-203), mais aussi il s'agit le plus souvent de femmes libres et non d'origine servile. Certaines portent le titre de *lalla*, « madame », *lallatna* « notre dame » (nºs 41, 45, 94, 102, 152, 178, 237, 239, 240), et le nom de certaines d'entre elles est amené par l'épithète *harra*, la « femme libre » (nºs 77, 88, 94, 114, 120, 130-132, 245, 246), ou *saiyida*, la princesse » (nº 254). D'autres femmes portent leur nom, car il est évident qu'elles ne sont pas esclaves (nºs 84, 90, 103, 127, 155, 175, 181). Dans des conditions que nous percevons mal, quelques esclaves ont le privilège de leur nom sculpté (nº 52). Néanmoins l'anonymat peut jouer (nºs 119, 122, 126, 171, 172, 189).

Les textes de construction, nous l'avons dit, sont assez peu nombreux, et il sera facile d'énumérer les bâtiments érigés par les pouvoirs publics ou dus à des initiatives privées dans la cité de Marrakech (beaucoup de ces mots manquent à l'index).

Nous trouvons : — *djamiʿ* (nº 18) et *masdjid djamiʿ* (nºs 85, 127), « mosquée cathédrale »; — *zawiya*, « chapelle » (nº 135); — *sikaya*, qui est une « fontaine » au Maroc (nºs 194, 196); — *djisr*, « pont » (nº 127); — *kubba*, que M. Deverdun rend normalement par « coupole » (nº 65), lorsqu'il ne se borne pas à le transcrire (nºs 77, 198, 253), à moins qu'il ne préfère « mausolée » (nº 169); — *bahu*, traduit par « alcôve » (nº 127); — *minbar*, « chaire » (nº 18).

On a constaté que le minaret était souvent appelé *saumaʿa* au Maghreb (nº 66), ce qui n'interdit pas l'emploi de *manar* (nº 36). Outre les textes cités sur cette dénomination (*CIA, Égypte* II, p. 4-5, voir le *Répertoire* IV, nº 1478; XI, nº 4048). L'épigraphie de la Perse a révélé un exemple oriental de *saumaʿa* (*Répertoire* XIII, nº 5155).

M. Deverdun est scandalisé de trouver dans une inscription, après le rappel de paroles textuelles du mari d'une défunte, ces mots : « Citation terminée et suffisante. » C'est, nous dit-il, « une formule judiciaire banale qu'on s'étonne et qu'on regrette de trouver dans une épitaphe. » Je crois qu'il s'agit d'un fait encore plus ordinaire (nº 120). On peut

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

songer à la dictée faite par l'intéressé ou son fondé de pouvoir à un lapicide, auquel on a remis l'énoncé, probablement plus long, en ajoutant cette mention, simple ordre de travail, que le lapidice inintelligent n'a pas compris. C'est ainsi que dans une inscription de Jérusalem, après quelques mots d'un verset coranique, on trouve *al-âya*, le « verset », signifiant que la commande voulait que l'on sculptât tout le verset, ce que le sculpteur précisément n'a pas fait (*Répertoire* IX, nº 3514). Un autre exemple est encore plus concluant : le graveur ignorant avait eu en main un papier, en tête duquel se trouvait l'indication : « Ce qui sera gravé sur le tombeau », et il est tout fier de commencer ainsi son inscription funéraire (*Répertoire* XV, nº 5629).

J'ai désiré, au cours de cette notice, combler quelques lacunes, discuter certains points de vue et surtout, envisager les rapports ou les désaccords entre l'Orient et l'Occident de l'Islam arabe. Puissent ces quelques lignes témoigner de l'intérêt très vif que j'ai pris aux inscriptions arabes de Marrakech!

Gaston WIET.

BIFAO 58 (1959), p. 195-202 Gaston Wiet
[Recension]. Gaston Deverdun, Inscriptions arabes de Marrakech.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net